

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 septembre 2020
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 16 septembre 2020, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Ministre iraquien des affaires étrangères, Fuad Hussein, datée du 16 septembre 2020, transmettant le souhait du Gouvernement iraquien de prolonger le mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, pour une durée d'un an, jusqu'en septembre 2021 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mohammed Hussein Bahr **Aluloom**



**Annexe à la lettre datée du 16 septembre 2020 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Lettre datée du 16 septembre 2020, adressée au Secrétaire général
par le Ministre iraquien des affaires étrangères**

Je souhaite vous faire part du souhait du Gouvernement iraquien de voir le mandat confié par le Conseil de sécurité à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, prorogé d'un an, jusqu'au 21 septembre 2021, dans la lettre et l'esprit de la résolution [2379 \(2017\)](#) et dans les conditions du respect de la compétence de l'Iraq, qui y sont énoncées. L'Équipe continuera de fournir un appui et des conseils pour promouvoir la responsabilité des crimes commis par l'organisation terroriste Daech, en recueillant et en stockant des éléments de preuve documentaires et électroniques et en les transmettant aux autorités iraqiennes, selon un calendrier précis. Elle élaborera et renforcera également les capacités et fournira une assistance technique, en vue de la mise en place de cadres nationaux, spécialisés dans ce domaine.

Je tiens à vous informer que l'Iraq continuera de s'employer, au cours du prochain mandat, avec les membres du Conseil de sécurité et l'Équipe d'enquêteurs, à atteindre les objectifs énoncés dans ladite résolution, dans les meilleurs délais et selon un calendrier précis, afin de faire traduire en justice les membres de l'organisation Daech qui ont commis des crimes et de rendre la justice aux familles des victimes. Les éléments de preuve relatifs à des crimes doivent être remis aux autorités iraqiennes, afin de conforter les familles, de rendre rapidement la justice et de punir les auteurs de ces actes. Nous rappelons que conformément au paragraphe 5 de la résolution [2379 \(2017\)](#), tous les éléments de preuve doivent être remis au Gouvernement iraquien, dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq et de sa compétence concernant les infractions commises sur son territoire, conformément à sa législation. Toute utilisation d'éléments de preuve relatifs à des crimes, hors de la compétence judiciaire iraquienne, doit être approuvée par le Gouvernement iraquien et se dérouler avec la pleine coopération et coordination des autorités iraqiennes compétentes, par l'entremise du comité directeur iraquien.

Le Ministre iraquien des affaires étrangères
(*Signé*) Fuad Hussein
